

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

AMENDEMENT

N ° II-CF1569

présenté par

Mme Boyer, Mme Riotton, Mme Morel, M. Ott, Mme Brulebois, Mme Tiegna, M. Mournet,
M. Valence et M. Armand

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 46, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.